



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 2007

Coulée Verte Surimeau - acquisition propriété PESME

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 9/11/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30/11/2007

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume JAIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Robert PLANTECOTE
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Alain GARCIA - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2007

DELIBERATION D20070489

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

Coulée Verte Surimeau - acquisition propriété PESME

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des acquisitions réalisées en bordure de Sèvre pour la Coulée Verte, nous avons obtenu l'accord des Consorts PESME pour une vente à la Ville de NIORT d'une bande de terrain le long de la rivière, à Surimeau, au lieudit Bégrolle.

Cette acquisition concerne une bande de terrain de 8 m de large, soit 10 a 40 ca environ, prélevée sur la parcelle cadastrée section KD n° 20. L'accord est intervenu sur la base d'un prix global de 10 900 €, conforme à l'avis du Domaine, correspondant à 10 500 € pour le terrain, majorés d'une indemnité de 400 € pour les arbres.

La superficie exacte sera déterminée par le géomètre.

Imputation budgétaire : chapitre 21-8241-2111 du Budget principal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette acquisition pour un montant global de 10 900 €.
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître PITRE , notaire à Niort. Tous les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Le Maire de Niort

Signé

Alain BAUDIN